

Délégués des parents d'élèves
Ecole maternelle du Ried
5 rue Wagenbourg
67800 HOENHEIM

Mesdames Wernert et Steiblé,
Monsieur Le Maire,
Mairie de Hœnheim
Route de la République
67800 HOENHEIM

Hœnheim, le 04 juin 2014

Objet : Grille tarifaire de la rentrée 2014-2015

Mesdames, Monsieur le Maire,

Nous avons étudié le document qui nous a été remis lors de la réunion du 20/05/2014 récapitulant les options d'inscriptions à la garderie périscolaire de la commune.

Nous vous remercions d'avoir pris en compte les doléances des parents et nous apprécions les efforts que vous avez fournis pour répondre aux attentes d'un grand nombre de familles.

Nous tenons tout d'abord à saluer la création de l'accueil le mercredi pour les plus petits ainsi que la multitude de possibilités d'inscriptions offertes aux parents dans le cadre des inscriptions forfaitaires aux garderies périscolaires.

Le choix offert aux familles témoigne d'une adaptation du service municipal aux différents modes de vie, c'est une avancée significative et nous nous en réjouissons.

Néanmoins, nous vous renouvelons notre désaccord sur le forfait de 1,20€ qui a été défini pour l'accueil du matin pour une durée de 30 minutes, entre 7h50 et 8h20, et qui a été proposé et voté au conseil municipal. Il ne nous semble pas être un prix juste si nous le rapportons au coût tarif horaire tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, à savoir ce service devrait coûter 0,80 €.

De plus, nous souhaitons attirer votre attention sur 2 points.

Le premier point concerne la tarification de l'accueil ponctuel. En effet, le tarif, actuellement fixé à 3,69 € à l'école maternelle du Ried entre 16h10 et 18h30, passe à 10 € en moyenne, entre 16h00 et 18h30, à la prochaine rentrée.

Nous pensons qu'un coût fixé entre 7 et 11 euros pour un accueil de 2h30 représente une charge importante pour une famille qui aurait besoin de 2 ou 3 soirs sur un mois, et nous ne comprenons pas l'augmentation exponentielle de ce tarif. Il nous paraît normal qu'une journée de garde prise ponctuellement, et non dans le cadre d'un forfait, puisse être plus chère, mais nous regrettons que la différence de tarif soit si importante qu'elle en devient presque rédhibitoire.

Le second point concerne la tarification horaire selon la fréquentation. En effet, après avoir calculé le coût journalier des tarifs que vous proposez, nous obtenons les chiffres suivants :

Le tableau ci-après illustre la multitude des coûts journaliers qui seront appliqués à la rentrée 2014-2015.

Horaires	nbre jours / semaine	Nbre de jour total annuel estimé	Forfait non imposable	coût journalier (*)	Forfait imposable	coût journalier (*)	Forfait Hors commune	coût journalier (*)
16h00 - 18h00 = 2h00	4	136	380,00	2,79	400,00	2,94	420,00	3,09
	3	108	332,50	3,08	350,00	3,24	367,50	3,40
	2	72	261,25	3,63	275,00	3,82	288,75	4,01
	1	36	190,00	5,28	200,00	5,56	210,00	5,83
16h00 - 18h30 = 2h30	4	136	480,00	3,53	500,00	3,68	520,00	3,82
	3	108	420,00	3,89	437,50	4,05	455,00	4,21
	2	72	330,00	4,58	343,75	4,77	357,50	4,70
	1	36	240,00	6,67	250,00	6,94	260,00	7,22

(*) Le calcul du coût journalier est obtenu selon la formule suivante : $\text{Coût journalier} = \text{Forfait} / \text{Nbre de jour total annuel estimé}$

Les différences du coût journalier selon la fréquentation varient quasiment du simple au double : de 3,68 € (4 jours par semaine) à 6,94 € (1 jour par semaine) pour la garde d'un enfant entre 16h00 et 18h30 pour une famille imposable.

Nous déplorons que les foyers ayant besoin de 1 ou 2 jours par semaine soient amenés à supporter un coût si élevé. Nous regrettons également que, sur ces forfaits, ce soit précisément les foyers précaires qui payeront plus cher le service journalier (6,67 € pour les non imposables) alors que les foyers imposables qui ont besoin de 4 jours hebdomadaires, eux, payeront ce service journalier 3,68 €, qui correspond à un coût quasi identique au coût journalier tel qu'il est pratiqué aujourd'hui.

Nous sommes émus par cette nouvelle grille tarifaire qui nous semble générer une réelle injustice sociale touchant les foyers les plus fragiles.

Vous indiquez dans votre courrier adressé aux parents, une volonté d'harmonisation des pratiques entre les écoles et si nous avons salué la multitude de possibilités d'inscriptions offertes aux parents, nous déplorons, dans les nouveaux tarifs présentés, la disparition de la justice sociale telle que vous la mettez en œuvre dans la grille tarifaire actuelle au travers du tarif unique pour tous, quelle que soit la fréquentation.

Nous pensons que cette conception du forfait hebdomadaire accompagné d'une multitude de tarifs risque de laisser pour compte les foyers les plus modestes qui pourront difficilement s'acquitter d'un service municipal devenu plus cher et, de ce fait, inaccessible.

Nous comprenons parfaitement votre besoin de mieux maîtriser la présence des enfants afin, notamment, de mobiliser le personnel nécessaire à l'encadrement. Cependant, nous souhaitons dans la mesure du possible que les plus modestes, souvent en situation professionnelle fragile, puissent aussi bénéficier de ce service municipal sans qu'ils soient pénalisés de fait par une tarification excessive.

Nous espérons vivement que vous aurez la possibilité d'adapter la grille tarifaire afin de garantir une justice sociale pour tous.

Nous regrettons de vous faire part de nos inquiétudes si tard, mais nous n'avons pris connaissance de cette grille tarifaire que lors de notre rencontre du 20 mai 2014.

Nous vous rappelons que nous nous tenons à votre disposition dans le cas où vous souhaiteriez nous associer à vos travaux de réflexion sur les divers sujets touchant aux affaires scolaires.

Nous avons conscience que le courrier d'information que vous avez adressé aux familles représente le fruit d'un travail long et difficile, et nous espérons que nous vous aurons sensibilisé aux inquiétudes des parents.

Veillez agréer, Mesdames, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Marion SIFFERT

Représentante des délégués
des parents d'élèves de l'école
maternelle du Ried